

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Le Recteur

1003746

UCAD/RECT/SG/DAP

Dakar, le

26 APR 2021

**COMMUNIQUE SUR LES DEMANDES D'EQUIVALENCE EN VUE
D'UNE ADMISSION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2021/2022**

En perspective de la rentrée académique 2021/2022, l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) a mis en place une nouvelle procédure applicable à toute demande d'équivalence en vue d'une admission pour les diplômés d'Etablissements autres que l'UCAD.

À ce titre les mesures suivantes ont été prises :

- les dépôts des dossiers se feront en ligne via la plate-forme de demande d'équivalence : <https://equivalence.ucad.sn> du 03 mai au 31 octobre 2021 à minuit ;

Pièces à fournir :

- une demande d'équivalence en vue d'une admission adressée à Monsieur le Recteur ;
- les photocopies légalisées par la Police, la Gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du Baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'équivalence est sollicitée ;
- les documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le Français ;
- la photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du Passeport ;
- une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar à vérifier les documents auprès des établissements d'enseignement qui les ont délivrés ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae (CV).

Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aliy MBAYE

**NB : 1- Tous les documents doivent être scannés et envoyés via la plate-forme.
2- Ceux qui souhaitent s'inscrire en Master ou en Doctorat sous réserve de la présentation du dernier diplôme (Licence ou Master) ainsi que des relevés de notes y afférents sont autorisés à envoyer leur demande au plus tard le 30 novembre 2021. Le complément de dossier se fera sur la même plate-forme.**